

crosse, car il les menaçait de son revolver, le lient et l'entraînent, l'obligeant à faire à pied les trois kilomètres au bout desquels il trouvera la prison. Dès qu'il peut parler, il s'informe de l'état de sa victime, en apprenant qu'elle est déjà morte : « Faites de moi ce que vous voudrez, je puis mourir maintenant que je l'ai tué », dit-il.

De la prison où le soignait un barbier musulman, il a appelé le prêtre de son village descendu avec lui pour la fête religieuse, l'a prié de réclamer avant de retourner dans la montagne son fusil, laissé dans une maison de la ville, de dire à sa fiancée qu'elle était libre, de lui donner ce qu'il laissait et se confessa.

Ayant appris que dans la maison d'un de mes amis, je trouverais ce soir-là des montagnards de ce clan et leur prêtre, je m'y rendis désirant connaître la suite de cette affaire. Assis à terre en rond, une dizaine d'hommes achevaient leur repas, parmi eux se trouvait le frère du prisonnier, la gaieté était grande car la tribu avait repris le sang qui était dû à un de ses membres. Tout en mangeant et surtout buvant dans le bardac, sorte de broc en faïence rempli de vin et qu'on fait circuler à la ronde, ils parlaient du sort probable de leur compagnon, il a tué en ville et de plus tiré sur les soldats qui le poursuivaient, il est doublement exposé, une amende pour le premier fait, peut-être l'exil pour le second ; s'il avait commis le meurtre dans la montagne, il eut été acquitté, car d'après leur loi, il n'avait fait que reprendre le sang qui lui était dû.

Ils paraissent par contre peu préoccupés de sa situation cependant fort grave ; du moment où il n'est pas mort, il survivra, disent-ils ; rien d'impossible du reste tant ils sont